

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. – JACOB JL. – LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE ROUX P. – LE VEZOUET JP. – MABIN B. - MORICE Y. – RINFRAY B.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

**ABSENTS :**

Mlle MARTIN E.

Mme JONET S.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. Pierre SALLIOU tient à signaler le vol de plusieurs plants situés au rond-point du Restmeur. La municipalité va porter plainte.

### **I Terrain du Chemin Vert – Décision du Tribunal Administratif**

Mme DURAND explique que dans l'affaire qui oppose la commune à la société MS CONSRUCTIONS concernant le droit de préemption exercé par la commune sur un terrain de 4 Ha 14 ca situé au Chemin Vert, le tribunal administratif a rendu le 12 mars dernier un jugement qui stipule que la commune est condamnée à céder ces parcelles à la société MS CONSTRUCTIONS au prix de 106 470 € et à verser 1 000 € de dommages et intérêts. La commune avait un délai de 2 mois pour faire appel. M. Pierre SALLIOU ajoute qu'une rencontre avec cette société a eu lieu ce matin. Après négociations, MS CONSTRUCTIONS s'engage à prendre en charge les frais d'étude, les frais de géomètre, la moitié de la canalisation soit 66 000 €. La commune a dépensé à ce jour 88 000 €. Cette société prévoit de réaliser les travaux en 3 tranches, la dernière tranche étant prévue en 2013.

M. Yves MORICE déclare qu'il serait nécessaire de réclamer une caution bancaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas faire appel et de céder ces parcelles à la société MS Constructions.

### **II SMEGA – Convention d'utilisation de données relatives au cadastre**

M. Pierre SALLIOU explique que le SMEGA (Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat) utilise des informations relatives au cadastre. Ces données sont gérées actuellement par le Syndicat Départemental d'Electricité et la Direction Générale des Impôts. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer une convention avec le SMEGA pour la récupération des données cadastrales de la commune auprès du Syndicat d'Electricité.

### **III Distribution du bulletin municipal**

M. Loïc FREMONT explique que la distribution du bulletin est assurée jusqu'à présent soit par la Poste, des conseillers municipaux, du personnel intérimaire, du personnel communal. La société ADECCO (société d'intérim) a donné le plus de satisfaction.

A la demande de la perception, il est nécessaire de délibérer pour assumer cette tâche par une société d'intérim. A l'unanimité, le conseil municipal autorise de faire appel à une société d'intérim pour distribuer le bulletin municipal. M. Yves MORICE intervient pour préciser que les articles pour le prochain bulletin sont à faire parvenir pour le 15 mai au plus tard.

### **IV Programme de voirie 2009 – demande de subvention au Conseil Général**

M. Pierre SALLIOU explique qu'il est nécessaire de prévoir un programme de voirie pour 2009. Après une visite de la commune, 2 voies seraient principalement à refaire avec la réalisation de bordure de trottoir en béton ou en granit : la rue Désiré Le Bonniec (assez endommagée, bordures béton cassées, tranche ferme)) et la rue Tristan Corbière (tranche conditionnelle).

M. Marcel LE FOLL ajoute que la commission travaux s'est réunie le 30 avril dernier. Afin d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général, il faut en faire la demande avant le 15 mai prochain. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention auprès du conseil général et de faire un appel d'offres.

### **V Questions diverses**

M. Bernard HENRY informe que 2 mobil homes ont été installés au terrain du Rucaër, et qu'un nettoyage des chemins de randonnée aura lieu le 15 mai prochain.

M. Pierre SALLIOU lit un courrier reçu ce jour concernant la résidence du Rucaër, qui précise que le projet est toujours d'actualité. M. Pierre SALLIOU ajoute que M. Marcel LE FOLL est régulièrement en contact avec les promoteurs de ce projet.

Pour les élections européennes, M. Pierre SALLIOU demande aux membres du conseil de bien vouloir s'inscrire pour assurer des permanences, les bureaux de vote fermeront à 18H.

M. Marcel LE FOLL fait part qu'il est nécessaire de solliciter une subvention pour les bancs au terrain de foot du Rucaër auprès du District de football. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour demander cette subvention.

M. Loïc FREMONT informe que l'inauguration de l'église aura lieu le 14 juin prochain. Le programme de la journée est fixé comme suit : 10H15 : cérémonie religieuse présidée par l'Evêque de ST-BRIEUC et TREGUIER, 12H : vin d'honneur offert par la municipalité, suivi d'un repas par souscription (prix du repas : 13 €boissons comprises) 16H : concert avec Anne AUFFRET. Mme Brigitte RINFRAY intervient pour demander un prix spécial pour le repas des enfants.

Il signale que la souscription au profit de l'église a atteint à ce jour la somme de 19 300 € bruts.

M. Jean-Yves DEREAT informe que des demandes de subvention ont été faites auprès du conseil régional, de la communauté de communes, de la CAF pour la réalisation du local jeunes.

M. Gabriel LE GUILLOU fait part que les riverains de la rue Célestin Chevoir sont satisfaits dans l'ensemble de l'aménagement de cette rue.

Mme Martine ANGER intervient pour signaler que la remise des prix du concours de mascotte dans le cadre du développement durable organisé dans les écoles aura lieu le 13 juin prochain. Elle aimerait qu'un cerf-volant soit remis aux gagnants.

Mme Annick DURAND informe que le permis de construire pour le garage FORD vient d'être délivré. Les travaux devraient commencer fin juin.

Mme Denise THOMAS explique que le conseil des sages a eu lieu le 22 avril dernier. Une visite de quartiers s'est déroulée le 2 Mai. Elle précise que c'est très enrichissant d'aller au contact de la population.